



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3339

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : Montée des Forts - Requalification de la voie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 18 mars 2019**Délibération n° 2019-3339**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Montée des Forts - Requalification de la voie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet d'aménagement de la Montée des Forts à Caluire et Cuire est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain du 6 juillet 2015.

I - Contexte

La montée des Forts est la voie qui relie le plateau de Caluire aux Quais de Saône.

La voie possède un dénivelé important avec un profil en long supérieur à 8 % sur près de 800 m linéaires. La voirie a une emprise de 16 m de largeur et comprend du stationnement en long.

Plusieurs arrêts de bus sont présents sur cette voie. De plus, elle dessert un centre de loisirs grâce à un arrêt minute, un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), un grand ensemble de logements sociaux appartenant à Lyon Métropole Habitat (LMH).

Par ailleurs, la chaussée est en mauvais état et accueille un trafic important (+ 8 000 véhicules/jr).

II - Projet**1° - Objectifs**

Les objectifs de ce projet sont :

- d'apaiser la circulation,
- de mieux organiser le stationnement,
- de favoriser le déplacement des cycles très utilisés dans la commune afin de créer une logique d'itinéraire cyclable entre les quais de Saône et le plateau,
- d'offrir un cheminement piéton confortable et agréable.

2° - Caractéristiques du projet

Le projet s'articule autour des principes suivants :

- la requalification générale de la voie,
- la création d'une piste cyclable montante isolée du stationnement à l'aide de bordures et d'îlots,
- la création, tout le long de l'aménagement, de 2 trottoirs continus en enrobé desservant les arrêts de bus,
- la création d'espaces verts plantés avec des arbres d'alignement afin de garantir l'aspect végétalisé de l'aménagement,
- la réorganisation du stationnement,
- la création d'arrêt de bus spécialement destiné à l'Association Lyonnaise de Gestion d'Établissement de personnes Déficiantes (ALGED) et au centre de loisirs présents sur la voie,

- la réfection de la chaussée,
- la mise en place d'un éclairage public performant (sous maîtrise d'ouvrage et à la charge de la commune),
- le renouvellement de l'assainissement et de tous ses branchements sur tout le linéaire l'aménagement,
- la création d'un réseau d'eaux pluviales.

III - Coût

La présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme s'élève à 2 672 500 € TTC en dépenses à la charge du budget principal et à 1 100 000 € HT en dépense à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Une autorisation de programme de 7 500 € TTC a déjà été mise en place au titre de l'autorisation de programme Études.

IV - Planning

Les travaux seront réalisés courant 2019 à mars 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la requalification de la montée des Forts à Caluire et Cuire.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de la voirie, pour un montant de 2 672 500 € TTC en dépenses à la charge du budget principal et de 1 100 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- pour le budget principal

- 72 500 € TTC en dépenses 2019,

- 2 600 000 € TTC en dépenses 2020 sur l'opération 0P09O5317 ;

- pour le budget annexe de l'assainissement

- 1 000 000 € HT en dépenses 2019,

- 100 000 € HT en dépenses 2020 sur l'opération 2P09O5317.

Le montant de l'autorisation de programme individualisé est donc porté à 2 680 000 € TTC pour le budget principal en dépenses, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 7 500 € TTC à partir de l'autorisation de programme Études et à 1 100 000 € HT en dépenses pour le budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.